



Concours scolaire de carnets de voyage

publié le 16/10/2022

#EAC#projet#voyage#exposition#concours

Descriptif :

L'association Il Faut Aller Voir (IFAV) et l'atelier Canopé du Puy-de-Dôme lancent les inscriptions du concours scolaire carnets de voyage 2022-2023

Sommaire :

- Le calendrier



L'association Il Faut Aller Voir (IFAV) et l'atelier Canopé du Puy-de-Dôme lancent les inscriptions du concours scolaire carnets de voyage 2022-2023. Peuvent participer tous les élèves des établissements français de la maternelle à la terminale. Les établissements étrangers peuvent se joindre à des établissements français, afin de mettre en place un échange **sur la thématique des carnets de voyage**, et concourir à ce titre, en tandem.

7 prix seront attribués : un prix école, un prix collège, un prix lycée, un prix jeune talent, un prix environnement, un prix carnet de voyage numérique et le grand prix du jury.

Les personnes souhaitant participer à ce concours acceptent en échange les conditions dudit règlement (voir pièce jointe) selon la catégorie dans laquelle elles choisissent de s'inscrire.

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne à l'adresse suivante [🔗](#) **au plus tard le 02 décembre 2022.**



● Le calendrier

- Date limite d'inscription : 02 décembre 2022
- Date limite de réception des carnets (cachet de la poste faisant foi) : 28 avril 2023 (Compte tenu du calendrier aucun délai ne pourra être accordé)
- Délibération du jury : 24 mai 2023
- Remise des prix : 22 juin 2023 à l'INSPÉ Chamalières
- Exposition des carnets lors du 23ème Rendez-vous International du Carnet de voyage à Clermont-Ferrand (Polydôme) : les 16, 17 et 18 novembre 2023

Document joint

 Règlement du concours "Carnet de voyage" (PDF de 393.5 ko)

Année 2023.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.